

Les mobilités résidentielles en hausse dans le premier et le second degré à la rentrée 2021 dans l'académie de Bordeaux

A la rentrée 2021, 7,4 % des élèves scolarisés dans le premier degré (public et privé sous contrat) et 8,8 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou seconde (générale et technologique ou professionnelle) dans l'académie de Bordeaux ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Les taux de mobilité progressent sur un an de 0,6 point dans le premier degré et de 0,7 point dans le second degré.

La mobilité est plus fréquente en début de cycle, notamment à l'entrée au collège (12,5 % d'élèves mobiles) et dans le second degré parmi les catégories sociales défavorisées (9,6 %). Les changements de commune de résidence se font plus fréquemment au sein du même département (64,9 % dans le premier degré et 73,1 % dans le second degré) ainsi que dans les trois départements ruraux de l'académie avec des variations selon les zones de scolarisation infra-départementales (circonscriptions d'inspection de l'Education nationale pour le premier degré et zones d'animation pédagogique pour le second degré).

La mobilité inter-départementale se fait majoritairement en provenance de la région Ile de France et des académies de Toulouse, Poitiers, Orléans et Lille.

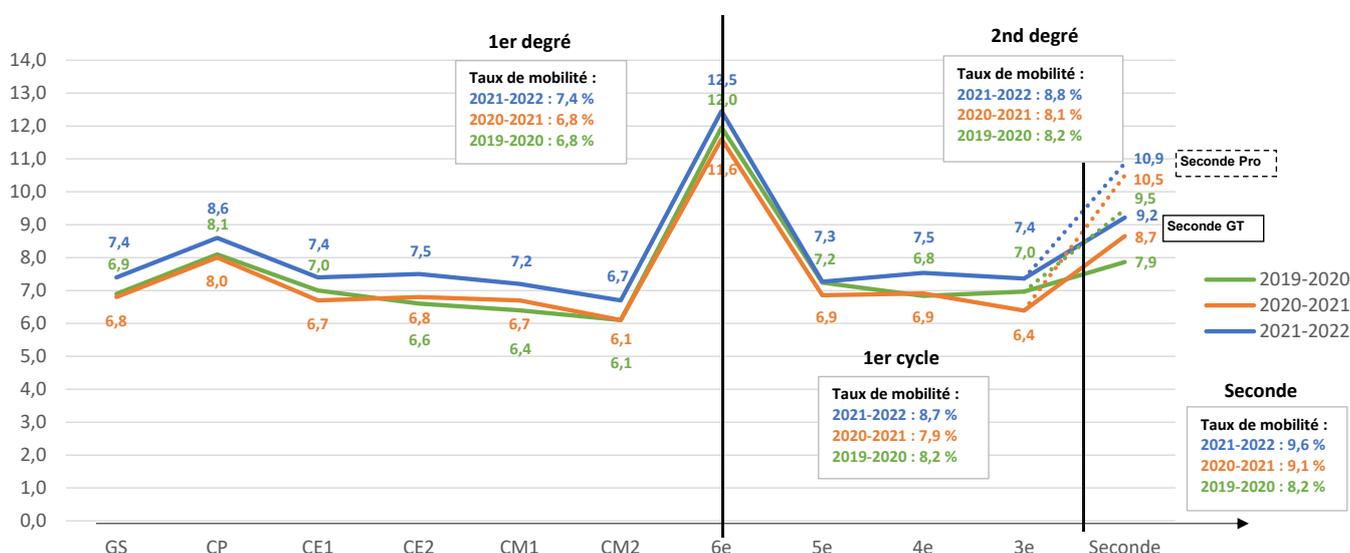
La recherche d'un environnement moins dense s'est accrue sur un an et concerne désormais un tiers des élèves mobiles du premier degré (+2,5 points) et 27 % des élèves mobiles du second degré (+1,4 point).

A la rentrée 2021, 7,4 % des élèves scolarisés dans le premier degré (public et privé sous contrat) et 8,8 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou seconde (générale et technologique ou professionnelle) dans l'académie de Bordeaux ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020 (Graphique 1). Ainsi, environ 17 800 élèves scolarisés dans le premier degré (Grande section de maternelle à CM2) et 18 000 en collège ou seconde ont été mobiles. Dans cette étude, les élèves scolarisés dans l'académie à la rentrée 2021 sont définis comme ayant connu une mobilité résidentielle si leur commune de résidence diffère de celle de la rentrée scolaire 2020. Par rapport au niveau national, la mobilité est plus forte dans l'académie, pour le premier degré (+ 1,4 point) comme pour le second degré (+ 2,0 points).

Une mobilité résidentielle en hausse dans le premier comme dans le second degré

Les élèves scolarisés dans le premier degré dans le champ de cette étude (grande section de maternelle à CM2) à la rentrée scolaire 2021 sont moins mobiles (7,4 %) que ceux scolarisés en collège (8,7 %) et en classe de seconde (9,6 %). Par rapport à la rentrée précédente, le taux de mobilité progresse tant dans le premier degré (+0,6 point) que dans le second degré (+0,7 point). Au niveau national, le taux de mobilité a moins progressé que dans l'académie : + 0,4 point dans le premier degré et + 0,5 point dans le second degré.

Mobilité résidentielle parmi les élèves du premier degré, en formation au collège ou en seconde, par niveau (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,4 % des élèves du premier degré et 8,8 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 6,8 % et 8,1 % à la rentrée 2020.

Champ : Elèves scolarisés dans le premier degré (grande section de maternelle, primaire) et le second degré (collège -hors SEGPA- ou seconde) dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP.

Une mobilité plus forte en début de cycle

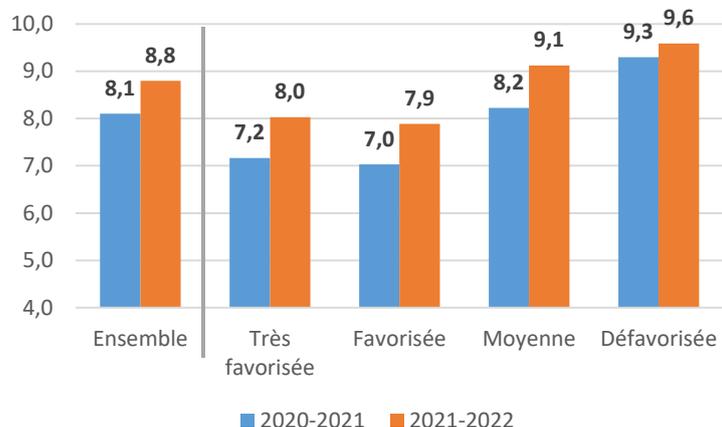
Le changement de domicile est plus fréquent en début de cycle, en lien avec l'entrée fréquente dans un nouvel établissement. Elle est la plus élevée en CP (8,6 %) tandis qu'elle se situe au-dessous de 7,5 % dans les autres niveaux du premier degré. L'entrée en collège constitue également un pic avec 12,5 % d'élèves mobiles en sixième, contre moins de 7,5 % pour les autres niveaux du collège. De même en seconde, à l'entrée au lycée, la mobilité est élevée avec un taux de 9,6 %, et plus précisément de 10,9 % en seconde professionnelle et 9,2 % en seconde générale et technologique.

Le changement de domicile augmente sur un an quel que soit le niveau dans le premier degré et le second degré, avec une hausse variant de +0,4 point en cinquième à +1,0 point en troisième.

Dans le second degré, une mobilité résidentielle plus fréquente parmi les élèves issus de milieu social défavorisé

Dans le second degré, les élèves issus de catégories sociales

Mobilité résidentielle des élèves en formation en collège ou en seconde, selon l'origine sociale (en %)

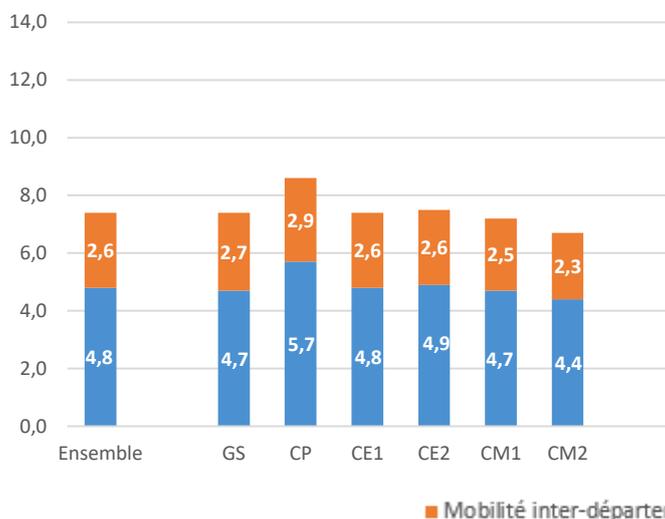


Lecture : à la rentrée 2021, 8,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 8,1 % à la rentrée 2020.

Champ : Elèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Bordeaux, secteur public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP.

Mobilités intra et inter-départementales, par niveau - Rentrée 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 4,8 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 2,6 % en quittant le département.

Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré et élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde, dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP.

moyennes ou défavorisées changent plus souvent de commune de résidence entre les deux dernières rentrées consécutives (respectivement 9,1 % et 9,6 %) que ceux issus des catégories favorisées ou très favorisées (environ 8,0 %).

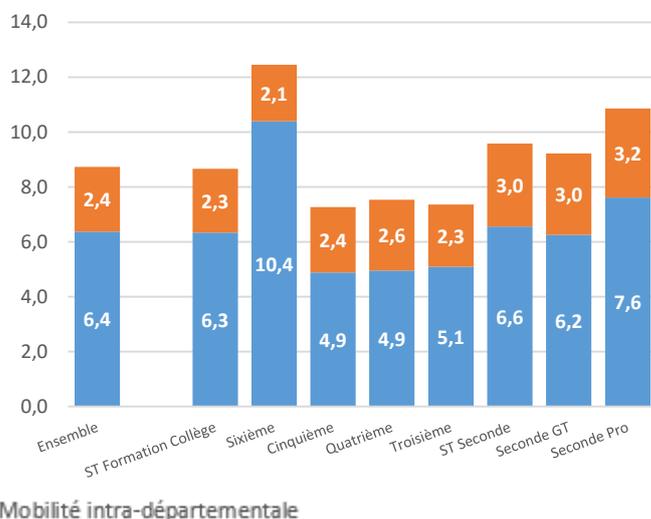
Comme à l'échelon national, la plus forte mobilité des classes sociales défavorisées concerne les niveaux allant de la cinquième à la troisième mais n'apparaît pas en début de cycle. Ainsi, en sixième et en seconde générale et technologique, les mobilités les plus fortes concernent les élèves issus de catégories socio-professionnelles moyennes (respectivement 13,6 % et 9,7 %). En seconde professionnelle, la mobilité est plus élevée parmi les élèves issus de catégories sociales très favorisées (13,1 %).

La hausse du taux de mobilité résidentielle observée entre les rentrées scolaires 2020 et 2021 concerne tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale. Cette progression s'établit autour de +0,8 à +0,9 point pour les élèves issus des catégories socio-professionnelles intermédiaires à très favorisées. Elle est moins forte pour les élèves issus des catégories défavorisées (+ 0,3 point).

Une mobilité résidentielle principalement de proximité

Le changement de résidence des élèves se fait le plus fréquemment à l'intérieur du même département, à chaque niveau de formation. Ainsi, entre les deux dernières rentrées, 4,8 % des écoliers et 6,4 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence pour une autre commune du département (mobilité intra-départementale), contre respectivement 2,6 % et 2,4 % pour une commune en dehors du département (mobilité inter-départementale). En sixième, la mobilité intra-départementale représente 84 % de la mobilité totale et plus des deux tiers en seconde GT, seconde professionnelle et CP, soit relativement plus que sur l'ensemble du second degré (73,1 %). et du premier degré (64,9 %).

Par rapport à 2020, la mobilité s'est accrue tant au niveau intra-départemental qu'extra-départemental. La mobilité au sein d'un même département était en 2020 de 4,6 % dans le premier degré (+ 0,2 point) et de 6,0 % dans le second degré (+ 0,4 point). Le taux de mobilité inter-départementale était de 2,2 % tant dans le pre-



mier degré que dans le second degré, soit respectivement + 0,4 point et + 0,3 point. La part des mobilités inter-départementales a augmenté tant dans le premier que le second degré : elle est de 35,1 % dans le premier degré (+2,7 points par rapport à 2020) et de 28,5 % dans le second degré (+2,6 points).

Des arrivées extra-académiques majoritairement en provenance d'Ile-de-France

Une large part des élèves mobiles provenant d'un département hors académie de Bordeaux résidait dans l'une des trois académies de la région Ile-de-France (Versailles, Créteil ou Paris), dans le premier degré (33,6 %) comme dans le second degré (27,4 %). La mobilité en provenance de ces trois académies s'est nettement renforcée par rapport à la rentrée scolaire 2020 (+ 6,2 points dans le premier degré et + 3,1 points dans le second degré).

Les académies de Toulouse, Poitiers, Orléans et Lille regroupent également une forte part des élèves nouvellement scolarisés dans l'académie de Bordeaux, soit 26 % des élèves du premier degré et 29 % du second degré.

A la rentrée 2021, la mobilité inter-départementale varie assez peu selon l'origine sociale des élèves de collège et de seconde. Elle concerne un tiers des élèves de catégories socio-professionnelles très favorisées contre près d'un quart des élèves pour les autres catégories.

Sur un an, les mobilités intra-départementales et inter-départementales ont progressé quelle que soit l'origine sociale des élèves du second degré.

Une plus forte mobilité dans les départements ruraux de l'académie

Le taux de mobilité résidentielle varie selon les départements de scolarisation des élèves. Dans le premier degré, il est le plus faible en Gironde (6,9 %) et dans les Pyrénées-Atlantiques (7,2 %) et se situe au-dessus de 8,5 % pour les trois départements les plus ruraux de l'académie. Les écoliers scolarisés en Dordogne et dans les Landes sont relativement plus nombreux à avoir changé de département de résidence entre les deux dernières rentrées (respectivement 3,6 % et 3,7 %), tandis que ceux du Lot-et-Garonne sont relativement plus mobiles à l'intérieur du département (5,7 %).

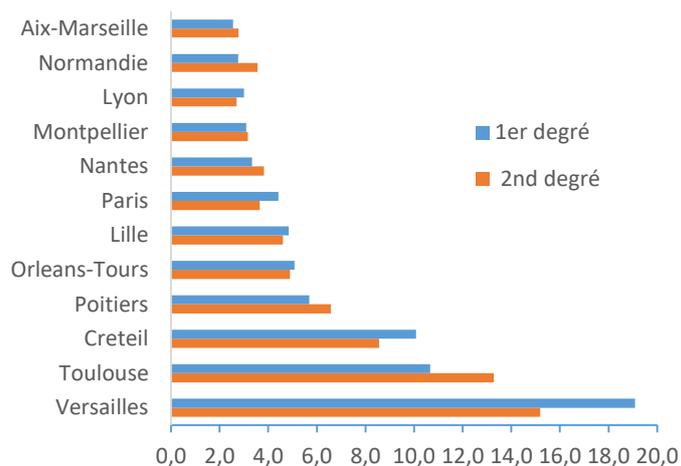
Dans le second degré, le taux de mobilité varie de 8,1 % en Gironde à 9,2 % dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques et approche 10,0 % dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne.

Comme dans le premier degré, la mobilité inter-départementale est plus forte pour les élèves scolarisés en Dordogne (3,2 %) et dans les Landes (3,3 %). Quel que soit le département de scolarisation, il s'agit le plus souvent d'une mobilité résidentielle depuis un département extérieur à l'académie.

La mobilité intra-départementale est la plus élevée (respectivement 7,2 % et 7,1 %) dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne.

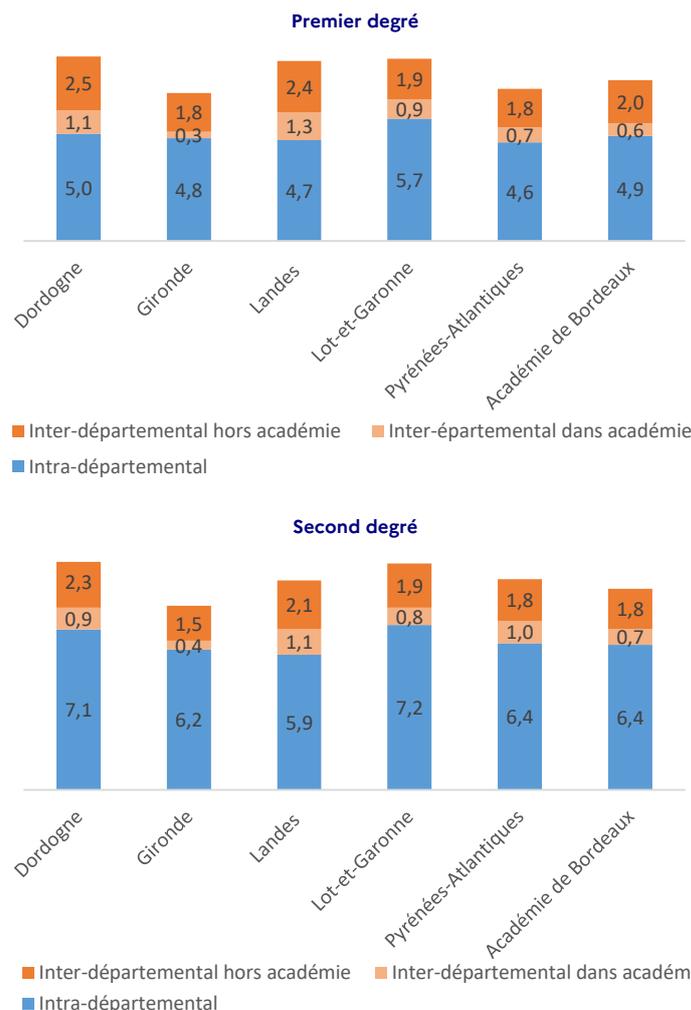
En 2021, le taux de mobilité global dans le premier degré progresse de 0,4 point dans les Pyrénées-Atlantiques à 1,0 point en Dordogne. Dans le second degré, il est stable dans les Landes et progresse de 0,3 point en Dordogne à 1,1 point en Lot-et-Garonne.

Part des élèves en provenance d'une autre académie Rentrée 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 19,1 % des élèves mobiles du premier degré provenant d'une autre académie étaient domiciliés dans l'académie de Versailles l'année précédente.
Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré et élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde, dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.
Source : MENJS-DEPP.

Mobilité résidentielle selon le département de scolarisation (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 8,6 % des élèves du premier degré scolarisés en Dordogne ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. A la rentrée 2020, 5,0 % résidaient dans une autre commune de Dordogne, 1,1 % dans un autre département de l'académie et 2,5 % en dehors de l'académie.
Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré et élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde, dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.
Source : MENJS-DEPP.

Des variations selon les zones de scolarisation infra-départementales

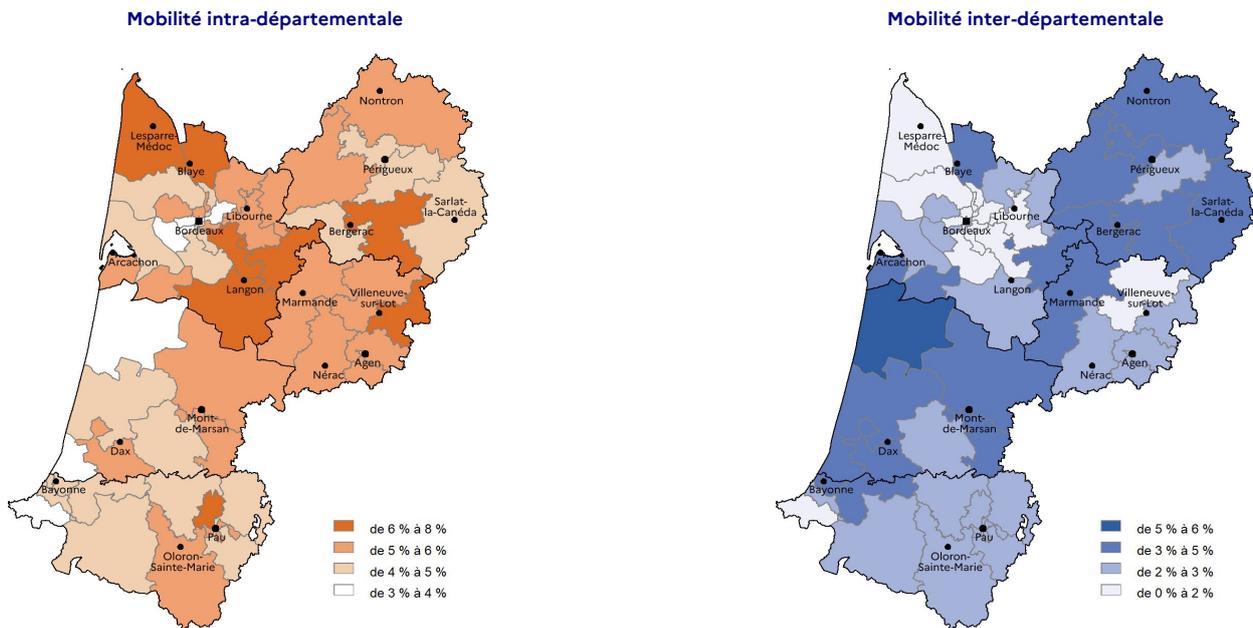
L'analyse infra-départementale met en évidence des variations de mobilité au sein des circonscriptions d'inspection de l'Éducation nationale pour le premier degré et des zones d'animation pédagogique pour le second degré. Dans le premier degré comme dans le second degré, la mobilité intra-départementale est plus importante pour les élèves scolarisés au Nord et au Sud-Est de la Gironde, à l'est du Lot-et-Garonne ainsi qu'autour de Bergerac pour le premier degré et Périgueux pour le second degré. A l'inverse les élèves scolarisés sur la côte Atlantique notamment autour de Mi-

mizan ainsi que dans la zone urbaine autour de Bordeaux ont peu changé de commune au sein du département.

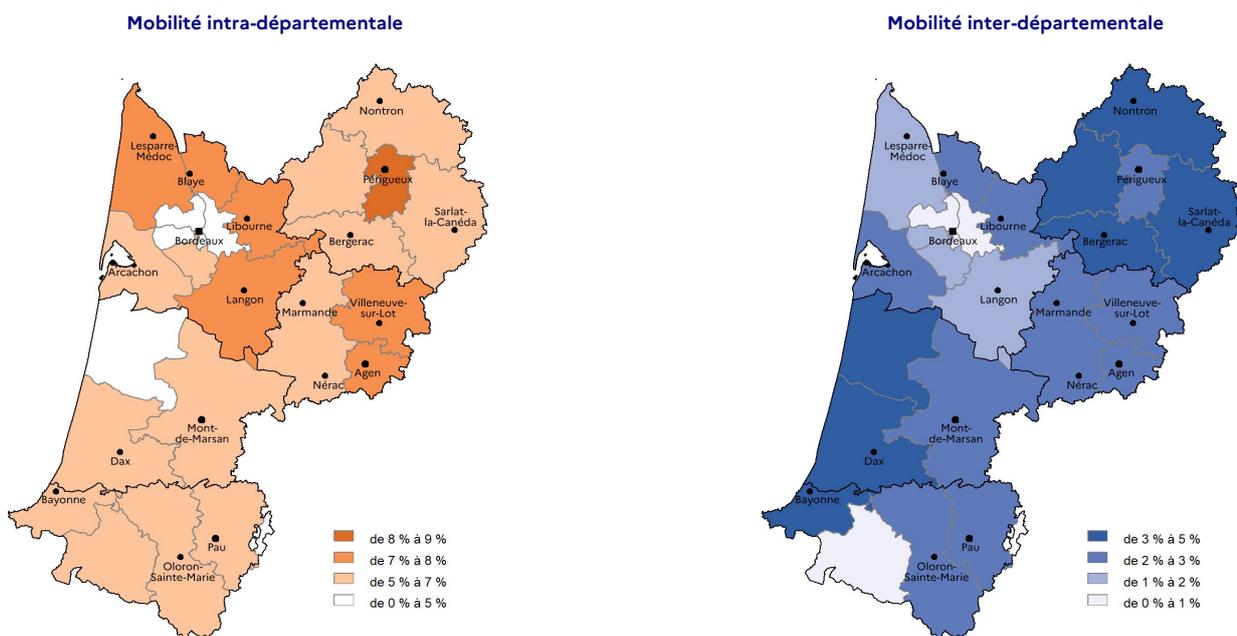
Les arrivées d'élèves en provenance d'autres départements sont relativement plus importantes sur la façade atlantique notamment autour de Mimizan ainsi qu'en Dordogne dans les zones périphériques à celle de Périgueux. Dans les zones autour de Mimizan, la part des mobilités inter-départementales atteint les deux tiers des mobilités pour le premier degré et 55 % pour le second degré. A l'inverse, la mobilité inter-départementale des élèves est faible autour de la métropole bordelaise dans le premier degré et dans le second degré ainsi que dans le Médoc.

Mobilité intra et inter-départementale des élèves scolarisés dans l'académie de Bordeaux à la rentrée 2021

dans le premier degré selon les circonscriptions d'IEN



dans le second degré selon les zones d'animation pédagogique



Lecture : A la rentrée 2021, 3,0 % des élèves du premier degré scolarisés dans la circonscription IEN de Parentis ont changé de commune de résidence au sein du département des Landes et 5,5 % proviennent d'une commune de résidence d'un autre département.

Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré et élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde, dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP.

40 % des mobilités se font entre communes urbaines

Plus de la moitié des mobilités des élèves du premier degré (52,2 %) et du second degré (54,4 %) se font à destination d'une commune urbaine soit une part plus faible que celle observée au niveau national (62,3 % pour le premier degré et 63,8 % pour le second degré). Ceci est lié à la plus forte part du rural parmi les élèves scolarisés dans l'académie de Bordeaux par rapport au niveau national : 44 % d'élèves du premier et second degré sont scolarisés dans le rural à la rentrée 2021 contre 32 %.

En 2021, 3,0 % des élèves du 1er degré et 3,5 % de ceux en formation en collège ou seconde ont quitté une commune de type urbain pour résider dans une autre commune de type urbain. Ainsi, près de 40 % des mobilités se font entre communes urbaines, part en hausse de 1,4 point dans le premier degré et de 1,9 point dans le second degré depuis la rentrée 2020.

Les mobilités du rural vers le rural représentent quant à elles 26,9 % des mobilités totales dans le premier degré et 28,4 % des mobilités totales dans le second degré, soit des baisses respectives de 1,3 point et 1,5 point sur un an dans le premier et le second degré. Pour autant, le poids de ce type de trajectoire est supérieur à

la part nationale (+6,6 points dans le 1er degré et +7,1 points dans le second degré).

Les autres types de mobilité résidentielles sont relativement moins importants : les changements de commune du rural à destination de l'urbain représentent 12,3 % des mobilités du premier degré et 15,0 % de celles du second degré. Leur part a baissé respectivement de 0,9 point et 0,8 point depuis la rentrée 2020. A l'inverse, la part des élèves se déplaçant d'une commune urbaine vers une commune rurale s'est accrue de 0,8 point dans le premier degré et représente 20,9 % des mobilités en 2021. Cette part est un peu plus faible dans le second degré (17,2 %) et en légère augmentation sur un an (+0,4 point). Dans le premier degré, 42 % des mobilités de l'urbain vers le rural proviennent d'un autre département contre 35 % pour l'ensemble et dans le second degré, respectivement 36 % par rapport à 28 % pour l'ensemble.

Dans près de la moitié des cas (48,5 % des élèves mobiles dans le premier degré et 50,8 % dans le second degré), la mobilité ne se traduit pas par un changement de densité. La recherche d'un environnement moins dense concerne un tiers des élèves du premier degré et 27 % des élèves du second degré, soit des parts plus fortes qu'à la rentrée 2020 (respectivement + 2,5 points et + 1,4 point).

Trajectoires résidentielles des élèves du premier degré et des élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde (en %)

Année Scolaire en cours	Premier degré				Second degré			
	2020-2021		2021-2022		2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"
Ensemble	6,8	100,0	7,4	100,0	8,1	100,0	8,8	100,0
Rural -> Rural	1,9	28,2	2,0	26,9	2,4	29,9	2,5	28,4
Urbain -> Urbain	2,6	38,5	3,0	39,9	3,1	37,5	3,5	39,4
Rural -> Urbain	0,9	13,2	0,9	12,3	1,3	15,8	1,3	15,0
Urbain -> Rural	1,4	20,1	1,6	20,9	1,4	16,8	1,5	17,2
Sous-total vers un environnement moins dense	2,1	30,5	2,5	33,0	2,1	25,2	2,4	26,6
Sous-total pas de changement	3,4	49,9	3,6	48,5	4,2	51,4	4,5	50,8
Sous-total vers un environnement plus dense	1,3	19,6	1,4	18,4	2,1	25,2	2,0	22,5

Lecture : à la rentrée 2021, 7,4 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente (contre 6,8 % à la rentrée 2020). 2,0 % (soit 26,9 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré ou en collège (hors SEGPA) ou seconde, dans l'académie de Bordeaux, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le premier degré, c'est en grande section et au CP que les parts des mobilités de l'urbain vers l'urbain sont les plus élevées (respectivement 41,0 % et 40,8 %). Les mobilités de l'urbain vers le rural sont également fréquentes au CP (22,6 %). A l'inverse, en CM2, la part des mobilités du rural vers l'urbain est la plus forte (13,5 %).

Dans le second degré, les mobilités de l'urbain vers l'urbain concernent 38,6 % des sixièmes. A partir de la cinquième, elles augmentent avec le niveau scolaire des élèves et elles représentent 44,4 % des secondes générales et technologiques. Comme au niveau national, la part des mobilités du rural vers l'urbain s'accroît également avec le niveau des élèves, passant de 13,3 % en sixième à 17,8 % en seconde générale et technologique et 16,2 % en seconde professionnelle. A l'inverse, le poids des mobilités du rural vers le

rural diminue avec le niveau scolaire, de 31 % en sixième à 21,9 % en seconde générale et technologique.

Dans le second degré, les trajectoires résidentielles varient selon la catégorie sociale de l'élève. La part des mobilités de l'urbain vers l'urbain passe d'un tiers parmi les élèves issus des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées (33,2 %) à plus de la moitié (54,0 %) parmi ceux issus des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées. Inversement, la part des mobilités du rural vers le rural varie de 16,3 % parmi les élèves issus des catégories très favorisées à 35,0 % parmi ceux des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées.

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – service statistique du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies ou les régions académiques, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Sources :

Deux sources sont mobilisées dans cette étude. Les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Ainsi, au niveau national, le caractère mobile versus non-mobile a pu être établi pour 94,4 % des élèves du premier degré et 96,9 % des élèves du second degré scolarisés à la rentrée 2021 et entrant dans le champ de l'étude.

Afin d'estimer le nombre total d'élèves mobiles dans l'académie (cité en page 1), une extrapolation a été effectuée à partir des taux de mobilités calculés, appliqués aux effectifs du constat sur le champ de l'étude.

Champ :

Seules les mobilités intercommunales sont décomptées dans cette étude. Les mobilités infra-communales en sont donc exclues. En population générale (population scolarisée et non scolarisée), les mobilités infra-communales représentent 40 % des mobilités résidentielles sur l'ensemble de la population France entière. Les mobilités résidentielles depuis l'étranger, l'instruction aux familles, l'enseignement agricole sont également exclus de l'étude.

Sur le champ de l'étude et pour une année n, on calcule le taux d'arrivée, rapport du nombre d'arrivées d'élèves sur la période considérée au nombre d'élèves scolarisés dans l'académie l'année n. Par rapport aux données présentes sur la NI France, les élèves résidant dans une commune de l'académie de Bordeaux et scolarisés à l'extérieur de l'académie sont exclus du champ de cette note académique, soit 0,2 % des élèves résidant dans l'académie de Bordeaux l'année n pour le 1er degré et 0,6 % dans le second degré. A l'inverse, les élèves résidant hors académie de Bordeaux et scolarisés dans l'académie sont inclus dans le champ de l'étude académique, soit 0,2 % des élèves scolarisés dans l'académie de Bordeaux l'année n pour le 1er degré et 0,6 % pour le second degré.

Les élèves scolarisés en petite section et moyenne section sont exclus de l'étude car les appariements entre les millésimes ont montré une robustesse nettement moindre sur ces sous-populations d'élèves.

Définitions :

Circonscriptions d'IEN : les circonscriptions d'inspection de l'Education nationale (IEN) sont des zones de regroupement d'écoles. Elles sont au nombre de 52 dans l'académie de Bordeaux.

Zones d'animation pédagogiques : ce zonage est un découpage infra-départemental répondant à un besoin d'animation pédagogique. L'académie de Bordeaux est découpée en 26 ZAP.

Catégorie socio-professionnelle (PCS) en quatre catégories :

Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles.

Favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés.

Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs et autres inactifs.

La qualité de la variable PCS des parents dans les bases Diapre n'est pas suffisante pour permettre une analyse de la mobilité résidentielle selon l'origine sociale dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus :

www.ac-bordeaux.fr/statistiques

www.education.gouv.fr/statistiques

Note d'information N°22.25 - Juillet 2022 - Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021 - DEPP Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse :

<https://education.gouv.fr/les-mobilites-residentielles-des-eleves-du-premier-degre-en-college-et-en-seconde-la-rentree-2021>

Autres publications sur les mobilités résidentielles pour la région Nouvelle-Aquitaine :

Académie de Limoges : <https://www.ac-limoges.fr/media/25948/download>

Académie de Poitiers : <https://www.ac-poitiers.fr/media/21643/download>

Dominique MORIZUR

Sophie PEREIRA-BATISTA